



Eu, le 11 mars 2026

## Littoral : lancement des travaux sur la plage de Mers-les-Bains

**Une opération de reprofilage et de nivellement d'envergure pour la protection du trait de côte, renforcée cette année par les conséquences de la tempête Goretti.**

### **Pourquoi ces travaux sont-ils nécessaires chaque année ?**

La plage de Mers-les-Bains forme un rempart naturel contre la mer (ouvrage de défense contre la mer, aussi appelé « cordon de galets »). Chaque année, sous l'action des courants marins, les galets migrent naturellement le long du littoral, du sud vers le nord à cause des courants (on parle de dérive littorale).

Ce phénomène entraîne le vidage de certains « casiers » (les espaces situés entre les épis de la digue). Le sud se vide, le nord est excédentaire en galets, et la protection devient moins efficace.

Pour maintenir cette protection contre les assauts de la mer, chaque année, la communauté de communes des Villes Sœurs et ses partenaires rééquilibrent la plage en redistribuant les galets, du nord vers le sud. C'est ce qu'on appelle le reprofilage. Les travaux consistent à réorganiser les matériaux déjà présents sur la plage, sans faire venir les galets d'un autre secteur.

Ces travaux sont rythmés par les coefficients de marée et les aléas météorologiques. Ils débutent après les tempêtes hivernales et s'achèvent avant l'installation des cabines de plage pour la saison estivale.

Habituellement, c'est la Communauté de communes des Villes Sœurs qui finance les travaux, conduits sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard. C'est une action qui contribue à protéger les habitants et les biens contre les risques de submersion marine, de manière préventive.

Le nivellement pour l'installation des cabines est financé par la Ville de Mers-les-Bains.

## Le caractère exceptionnel de l'intervention 2026

Cette année, du 16 mars au 08 avril 2026, l'opération revêtira un caractère inédit. Le passage de la tempête Goretti, le vendredi 9 janvier 2026, a gravement endommagé le cordon de galets. Cet événement météo-marin extrême, et reconnu catastrophe naturelle pour Mers-les-Bains (Arrêté interministériel n°INTE2604313A du 13 février 2026, publié au JO le 27 février 2026), a entraîné un recul du cordon de 15 à 20 mètres. Ce qui nécessite des travaux plus importants qu'en avril 2025 et qui devront débuter dès le mois de mars.

Le volume de matériaux à traiter est bien plus important : 35 000 m<sup>3</sup> au lieu de 23 000 m<sup>3</sup>. Dans ce contexte inédit, le territoire peut compter sur l'appui et le soutien financier exceptionnel de l'État, du Département de la Somme et de la Région Hauts-de-France.

## Accès à la plage interdit

Pendant toute la durée du chantier, l'accès à la plage sera interdit aux personnes non autorisées. Cette mesure est nécessaire pour assurer la sécurité de tous pendant la circulation des engins de terrassement.

La communauté de communes des Villes Sœurs et la ville de Mers-les-Bains vous remercient de votre patience et de votre compréhension.

---

### Contact Presse :

Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard

1, rue de l'hôtel Dieu

80100 Abbeville Cedex

Tel : 03 22 20 60 30

---

**Visuels disponibles en pièces jointes :** Photo des travaux de rechargements de galets en 2024 © Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard F. Goudeau



Rechargement-Galets-Plage-de-Mers-les-bains-17-04-2024-SMBdSGLP-FGoudeau-2

**La communauté de communes  
des Villes Sœurs (CCVS)  
et la ville de Mers-les-Bains  
investissent pour l'avenir et la  
sécurité des personnes et des biens**

Travaux de reprofilage  
et nivellement de la plage  
de Mers-les-Bains / Le Tréport



Cette intervention consiste à reprofiler le cordon de galets protégeant la plage de Mers-les-Bains, c'est-à-dire remplir les espaces entre les épis, déficitaires en galets, pour s'assurer d'une protection des personnes et des biens efficace contre la mer.

La tempête Goretti survenue le 9 janvier 2026, qualifiée d'événement météo-marin extrême, et reconnue catastrophe naturelle pour Mers-les-Bains, a entraîné un recul du cordon de 15 à 20 mètres. Ce qui nécessite des travaux plus importants qu'en avril 2025 dès le mois de mars.

Compte tenu des coefficients de marée, des contraintes techniques, météorologiques et environnementales, ces travaux ne peuvent débuter, au plus tôt, qu'au mois de mars et avant l'installation des cabines de plage pour la saison estivale.

**Réalisation** Du 16 Mars au 08 Avril 2026

**Travaux** Déblai / remblai  
≈ 35 000 m<sup>3</sup> de galets

**Budget** 120 000 € HT  
(144 000 € TTC)

**POUR VOTRE SECURITÉ,  
L'ACCÈS À LA PLAGE EST INTERDIT  
AU PUBLIC PENDANT TOUTE LA DURÉE  
DES TRAVAUX.**

Merci pour votre compréhension.

| Plan de financement prévisionnel | %     | € HT    |
|----------------------------------|-------|---------|
| Département de la Somme          | 30 %  | 36 000  |
| Région Hauts de France           | 10 %  | 12 000  |
| Etat                             | 40 %  | 48 000  |
| CCVS / Ville de Mers-Les-Bains)  | 20 %  | 24 000  |
|                                  | 100 % | 120 000 |

Partenaires financiers



Maîtrise d'ouvrage



1, rue de l'Hotel Dieu  
80 100 ABBEVILLE  
Tel : 03.22.20.60.30

Maîtrise d'œuvre



60, rue de Thiers  
76 200 DIEPPE  
Tel : 02.35.40.05.35

Entreprise



Parc d'Activités des 2 Vallées  
CS 90 515  
80100 ABBEVILLE  
Tel : 03.22.19.19.00